

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 13 avril 2017 à 19h30

**Présents :** Isabelle Pestre, Vivien Brocard, Renaud Talva, André Castagna, Maxime Cellier, Patricia Janson, Philippe Aubry, Denis Demarche, Éric Delay, Vincent Brocard

**Absent excusé :** Jean-Marie Hermant (donne pouvoir à Denis Demarche)

**Absents non excusés :** Patrick Bénard

Le quorum étant atteint et après approbation du compte rendu du conseil précédent, le Maire déclare la séance ouverte

### Les membres du Conseil Municipal ont décidé :

1. A l'unanimité de viser et certifier conforme le compte de gestion 2016.
2. De voter par 10 voix pour (le maire ne pouvant pas prendre part au vote) le compte administratif 2016 qui présente un excédent de fonctionnement de 257 971.87 € et un déficit d'investissement de 92 815.61 €.
3. A l'unanimité de voter le budget 2017 qui s'équilibre en recettes comme en dépenses à 637 847 € en section de fonctionnement et à 259 832 € en section d'investissement.
4. A l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition de 2017. L
  - Taxe d'habitation : 11.77 %
  - Foncier bâti : 16.46 %
  - Foncier non bâti : 14.92%
5. A l'unanimité d'approuver les termes de l'accord transactionnel avec la Communauté de Commune Vitry Champagne et Der. D'autoriser Madame Le Maire, à signer ce protocole transactionnel si la communauté renonce à faire appel du jugement favorable à La Chaussée sur Marne, dans le litige de la répartition de la fiscalité des I.F.E.R. pour 2014. Soit un gain pour la commune de 30000€. Et de payer à la Communauté de commune Vitry Champagne et Der la somme de 60 739.76 € soult des transferts de charges pour cette même année.
6. A l'unanimité décide, avec effet au 01/01/2017, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints comme suit:
  - maire : 31 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
  - 1<sup>er</sup> adjoint et 2<sup>ème</sup> adjoint : 8,25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
7. A l'unanimité d'autoriser l'Association Foncière de la Chaussée Sur Marne d'utiliser la machine à affranchir contre remboursement.

Le Maire,  
Isabelle PESTRE